Image not found or type unknown

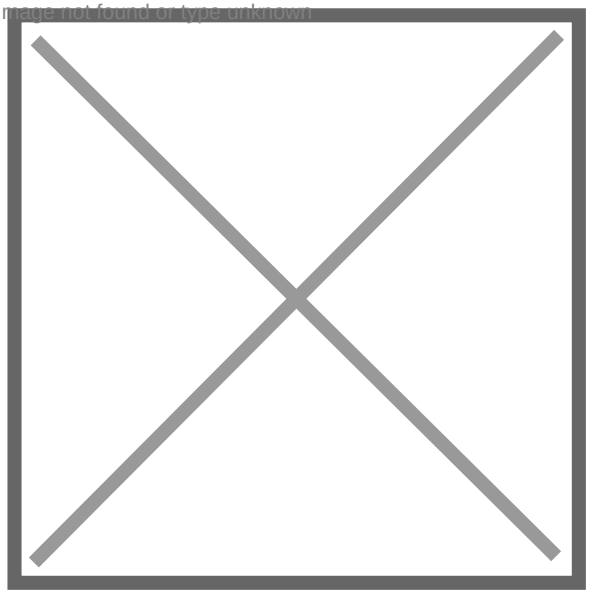

Assurance et incendie de haie criminel

Par **ludimex**, le **23/06/2014** à **10:07**

Bonjour,

je viens de subir un incendie criminel et ma haie de thuyas a brûlé complètement emportant avec elle une partie de la pelouse et des branches des arbres.
La haie servait de clôture, elle fermait le jardin et empêchait les intrusions.

Dans mon contrat d'assurance, les végétaux ne sont pas pris en compte (les clôtures, si)

Que va t'il se passer?
Vont ils considérer la haie comme végétal ou comme clôture?
Sachant que selon le code civil, une clôture (le terme apparaît comme cela dans mon contrat)c'est "tout obstacle naturel ou fait de la main de l'homme qui, placé sur tout ou partie d'un terrain en fixe les limites et en empêche l'accès. Les difficultés entre voisins étant nombreuses le Code civil en a réglementé la propriété et l'usage.

Merci d'avance pour vos conseils car j'en ai besoin, je voudrais avoir toutes les armes en ma possession lors de la venue de l'expert.

---

[s]Post 2:[/s]
L'expert doit passer ce vendredi pour estimer les dommages causés par l'incendie.

J'ai peur, en effet, qu'il ne prenne pas en compte le fait que la haie était une clôture qui permettait de fermer la maison.

Ce week end, un ami m'a parlé de valeur immobilière: en effet, sans cette haie et sans le jardin (dont la pelouse a cramé aussi), la maison n'a plus la même valeur. Je crois qu'on parle de valeur vénale.

De plus, en discutant avec les voisins, on a appris que ce n'était pas le 1er incendie de la haie. En effet, avant notre arrivée (il y a 8 mois), il y en avait déjà eu 3.
Mais l'agence avait occulté ce point...
Le problème c'est que l'ancienne propriétaire remettait à chaque fois de la brande (très facile à brûler)...

Puis je demander conseil auprès de l'agence où j'ai acheté le bien?

Par avance, merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés